conspirer, tandis que ceux d'à-présent ont poursuivi, sans prendre la peine de se cacher, l'exécution de leurs plans abominables, et qu'ils y ont été encouragés par la tolérance du pouvoir, par des complaisances qui seraient inexplicables si l'on ne se souvenait qu'il faut du temps, beaucoup de temps, pour que des hommes naguère associés en vue de méchantes actions, en arrivent à s'entre-dévorer.

La gangrène qui s'est mise dans l'armée et dans divers groupes de fonctionnaires, nous l'avons vue naître, grandir, se développer. Il n'est pas de jour où n'ait été signalé à la tribune et dans la presse le mal qu'elle était en train de faire et où n'ait été prédite la situation désastreuse qui devait nécessairement en résulter.

Les bravades syndicalistes, les illégalités, les menaces, la rébellion d'une partie du fonctionnariat, les prédications monstrueuses d'une poignée de révoltés, la propagande dans l'armée, le caractère révolutionnaire des écrits répandus à profusion, les actes d'indiscipline, tout cela a été dénoncé au jour le jour ; nous n'en avons rien ignoré, et personne ne saurait prétendre que nous sommes en présence d'une situation imprévue. Tout au plus pourrait-on alléguer qu'on n'en soupçonnait pas la gravité, encore qu'il semble qu'on pouvait aisément la prévoir. Mais, la vérité, c'est que par complaisance, tolérance ou faiblesse, on n'a rien voulu faire pour arrêter la contamination et qu'on n'a rien fait. Il a fallu qu'à la lumière des armements d'Allemagne éclatât, pressant et redoutable, le péril auquel nous ont livrés tant de fautes antérieures pour qu'on se décidât à y parer par des mesures énergiques, sous la pression du sentiment national justement alarmé.

Nous devons souhaiter maintenant que ces mesures soient appliquées avec persévérance et fermeté et que l'on fasse comprendre aux hommes responsables de méfaits dont il est urgent d'arrêter le cours, que si nous ne sommes plus au temps où la patrie étant déclarée en danger, un Saint-Just eût fait décréter par la Convention des peines terribles contre les propagateurs de doctrines antimilitaristes, le patriotisme souffle trop fort dans l'âme française pour qu'elle se résigne à laisser se continuer la conspiration contre la patrie et, si les conspirateurs ne s'amendent pas, à voir leurs crimes rester impunis.

ERNEST DAUDET.

Du reste, la situation actuelle de l'Europe ne présente aucun danger pour la paix. (Appl. à l'extrême-gauche.)

On oublie les réserves, et puis point ne serait besoin, pour renforcer nos troupes de couverture, de rétablir le service de trois ans.

L'orateur, fatigué, demande à remettre à jeudi la suite de son discours : il en est ainsi décidé.

Une manifestation

La Chambre avait fixé à cette séance la discussion sur l'urgence de la motion ci-après, déposée par quelques blocards, dont M. Painlevé :

« La Chambre, émue des obstacles opposés à une manifestation républicaine, affirme sa résolution de maintenir au-dessus de toute atteinte le droit des citoyens d'affirmer librement leurs opinions républicaines et laïques. »

M. Painlevé raconte les faits.

Dimanche matin, un certain nombre de Sociétés de jeunes républicains libres-penseurs devaient aller, à la statue de Jeanne d'Arc de la place des Pyramides, faire une manifestation.

Le préfet de police leur avait, par téléphone, fait dire que rien ne s'opposait à l'exécution de leur programme.

150 personnes environ s'étaient réunies dimanche à cette intention.

Mais, arrivés au monument Ferry aux Tuileries, porteurs d'une couronne portant cette inscription : « A Jeanne d'Arc trahie par son roi et brûlée par les prêtres », ils se trouvèrent arrêtés par de nombreux policiers.

La discussion sur les trois ans

Séance du mardi 3 juin

Séance à 2 heures. M. Deschanel préside.

On vote sans discussion une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à favoriser le reboisement et la conservation des forêts privées.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le service de trois ans.

Le général Pau a repris, avec les généraux Joffre et Legrand, sa place au banc des commissaires du gouvernement, derrière les ministres.

Le jeune Chautemps a la parole pour continuer son discours d'hier.

Il paraît qu'il lui reste encore un peu de salive et quelques injures à verser sur les meilleurs serviteurs du pays.

Il commence par s'excuser d'avoir provoqué hier les incidents qu'on sait.

Ils sont dus, déclare-t-il, à l'atmosphère où se déroule ce débat et qui, d'ailleurs, convient au sujet en discussion.

— Pas dans une Chambre française, interrompt M. Millevoye. (Appl. au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.)

M. Chautemps reprend les mêmes arguments qu'hier.

Il esquisse tout un plan de réorganisation, à commencer par les Sociétés de préparation militaire, et sans oublier l'institution de commissaires civils aux armées comme au temps de la Convention.

M. Millevoye. — On y enverra nos collègues d'extrême-gauche. (Applaudissements et rires.)

M. Notouille. — Ils y feraient bonne figure ! (Exclamations et rires.)

M. Joseph Reinach parle en faveur du projet.

Il rappelle les trois lois allemandes qui, coup sur coup, en 1910, 1911 et 1912, viennent d'élever de près de 200 000 hommes l'armée de l'Allemagne.

Nous allons ainsi nous trouver constamment en temps de paix, avec moins de 470 000 hommes, en face d'une armée de 900 000 hommes.

Ce n'est pas par le nombre seulement, c'est par l'instruction, par la rapidité nouvelle de la mobilisation, que cette énorme augmentation grandit l'armée allemande.

Comme l'ont dit au Reichstag deux députés allemands, l'armée de leur pays se trouve désormais à l'état de mobilisation et de guerre en pleine paix.

Elle est le double de celle de la France.

Une loi, pas plus celle de 1905 qu'une autre, n'est pas un dogme.

Notre frontière de l'Est n'est plus intacte, notre natalité a diminué d'effroyable manière, et les conditions générales de l'Europe sont tout autres qu'il y a huit ans.

L'opinion publique ne s'y est pas méprise ; elle comprend que la volonté pacifique des peuples ne suffit point à maintenir la paix, et qu'il leur faut être forts pour être respectés.

Le projet actuel n'a été que contresigné par les gouvernements successifs ; c'est le sentiment national qui l'a dicté.

Qui donc peut répondre du lendemain ? Depuis le débarquement de Guillaume II à Tanger au lendemain de la loi du 21 mars 1905, n'avons-nous pas vu les menaces qui ont pesé sur toute l'Europe, l'emprise autrichienne sur la Bosnie-Herzégovine, les incidents d'Agadir, la surprise de la guerre balkanique ?

Un fait domine tout : nos soldats vont se trouver en face de l'Allemagne, à un contre deux. (Appl. au centre et sur divers bancs.)

M. Dodenac. — Vous applaudissez un métèque ! (Bruit et mouvements divers.)

M. Millevoye. — Nous applaudissons la pensée juste qu'émet l'orateur.

M. J. Reinach. — Je ne me laisserai pas écarter de mon sujet.

D'année en année, l'Allemagne augmente son armée, de façon à la mettre, dès le temps de paix, sur pied de guerre.

Pour onze de ses corps d'armée, aucun appel aux réserves n'est nécessaire.

Dès demain, l'attaque brusquée est possible, probable même.

Que l'on compare les effectifs globaux des deux armées, que l'on oppose les effectifs réduits de nos compagnies, escadrons ou batteries, aux effectifs renforcés des unités allemandes, le résultat est le même : il faut diminuer la différence qui les sépare.

D'autre part, notre mobilisation est plus lente.

Y a-t-il un autre remède sérieux, réel, que le projet du gouvernement ? Aucun.

Il n'est pas dans la rallonge à trente mois proposée par MM. Messimy et Boncour.

Dans ce système, la classe serait congédiée au printemps, au moment même où la 2e classe allemande serait instruite et pleinement mobilisable ; ce serait le pire des dangers. (Mouvements divers.)

Pour les armes à cheval, ce serait plus détestable encore.

Sans doute, la prolongation du service militaire à trois années pèsera lourdement sur l'ensemble des familles françaises.

Mais il importe que les charges matérielles qui en résulteront retombent sur les classes aisées et riches : elles les réclament comme un honneur. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Leurs représentants sont allés le déclarer au chef de l'Etat. (Très bien !)

Il n'est pas juste de laisser, comme M. Caillaux, croire que le patriotisme fiscal n'existe pas en France.

Il y a trois sortes d'impôts : celui de l'argent, celui du temps et celui du sang. Celui-ci est égal pour tous.

M. Colly. — Vous êtes les farceurs du patriotisme !

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Paté, rapporteur. — Les lois de 1889 et de 1905 avaient établi des inégalités ; le projet actuel les supprime toutes.

M. J. Reinach montre que le recrutement devant résulter de l'organisation même de l'armée, la fixité des effectifs est la première condition d'une œuvre militaire.

C'est pourquoi ce principe doit être introduit dans le projet et rendu intangible.

Il est nécessaire de décider qu'une loi spéciale seule, et non une loi de finances quelconque, intervienne pour modifier une disposition dont dépend la défense nationale elle-même.

L'orateur demande à la Chambre de méditer les leçons de l'histoire.

Qu'on se souvienne des désastres subis par l'Autriche en 1866 pour avoir imprudemment réduit ses effectifs.

Qu'on se souvienne du langage patriotique de M. Thiers, suppliant le Corps législatif de l'Empire de ne pas réduire les nôtres.

L'armée de la paix, disait-il, c'est l'armée puissante, formée d'hommes ayant longtemps vécu auprès de ce clocher qu'on appelle le drapeau.

Il parlait le 20 juin 1870 : il ne fut pas écouté, et, quinze jours après, c'était la déclaration de guerre, suivie de près par le désastre.

Comme le disait M. Thiers, la réduction des effectifs avait été le cadeau fait au corps électoral par le Corps législatif pressé de partir en vacances. (Mouvement.)

Et celui à qui j'emprunte ces paroles ajoute : « C'est parce que les effectifs avaient été réduits ainsi que la guerre de 1870 a été, pour la France, un désastre. »

Ces lignes sont de notre collègue, M. Jaurès. (Longs appl. et rires.)

M. Jaurès. — C'est pour cela que je propose de substituer à ce régime la force de la nation armée. (Exclamations et rires.)

M. Augagneur. — M. Thiers était un civil qui parlait des choses de la guerre...

Voix diverses. — Et vous ? (Hilarité.)

M. Augagneur. — ... d'une manière qui peut vous plaire.

La vérité, c'est que l'armée vaincue en 1870 était le type des armées de métier, et elle a été vaincue parce qu'elle n'était pas suivie de réserves.

Ce sont les réserves qui ont soutenu la résistance.

Le général Pédoya parle dans le même sens.

M. J. Reinach. — La faute immense du Corps législatif fut de repousser le projet du maréchal Niel, qui assurait la sécurité de la France.

Aujourd'hui, c'est à nous qu'incombe cette responsabilité ; nous voterons le service de trois ans parce que nous ne voulons pas laisser périr le pays.

L'orateur développe le contre-projet déposé par lui et M. de Montebello, et accepté en partie par la Commission.

Il proposera d'y rétablir certaines dispositions relatives aux familles nombreuses.

Sur quoi, le citoyen Coutant, qui se considère comme le prototype des pères de grandes familles, intervient, se croyant visé.

Il déclare qu'un seul de ses fils est devenu fonctionnaire au ministère des Finances, sans y faire fortune.

M. J. Reinach conclut au vote d'un projet auquel est liée l'existence même de la France. (Appl. sur divers bancs, bruit à l'extrême-gauche.)

M. Thalamas combat le projet.

Sa thèse est que le nombre est un facteur d'importance secondaire : les plus gros bataillons ne sont pas fatalement les plus forts.

David n'était qu'un enfant, et il a eu raison du géant Goliath. (Exclamations.)

Echos parlementaires

LE BUDGET DE 1913

La Commission des douanes a entendu la lecture, par M. Chaulet, de l'avis de la Commission sur les amendements de MM. Denais et Adigard au budget de 1913, amendements concernant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Cet avis tend au rejet de ces amendements.

LES EAUX DU BASSIN DE LA LOIRE

La Ville de Paris ayant l'intention de prendre dans le bassin de la Loire le supplément d'eau nécessaire à sa consommation, les élus de cette région se sont réunis cet après-midi à la Chambre pour protester contre ces « prétentions » et prendre des décisions en ce sens.

Quelques députés du bassin de l'Orne s'étaient joints aux protestataires.

LE PRIVILEGE DES BOUILLEURS DE CRU

M. Georges Berry a déposé un amendement tendant à combler le déficit budgétaire par la suppression des privilèges des bouilleurs de cru, remplaçant ainsi les impôts indirects demandés par le projet du ministre des Finances.

UN IMPOT SUR LE CAPITAL

La Commission de législation fiscale a examiné le projet de loi déposé par le ministre des Finances portant établissement d'un impôt national sur le revenu qui avait été renvoyé pour avis à la Commission.

M. Magniaudé a défendu un amendement tendant à faire supporter les charges militaires par un impôt sur le capital.

Après une longue discussion, la Commission s'est finalement prononcée pour le principe d'une contribution unique sur le capital payable en plusieurs annuités.

LE RESEAU DE TELEGRAPHIE SANS FIL

M. Dalimier a été autorisé par la Commission du budget à conclure au vote du projet tendant à la création d'un réseau national de télégraphie sans fil, sous la réserve d'un certain nombre de modifications.

LES LOIS D'ASSISTANCE

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a terminé l'examen en première lecture du projet de loi ayant pour but de modifier la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards.

La Commission a décidé de relever le taux minimum de l'assistance à 10 francs et d'augmenter en principe et sous réserve des observations qui pourront lui être faites, le chiffre des ressources propres aux assistés non susceptibles de déduction.

La quotité non susceptible de déduction variera avec le nombre des enfants.

Les pensions attachées à la médaille militaire et à la croix de la Légion d'honneur n'entreront pas en compte dans le calcul des déductions.

La Commission a, d'autre part, adopté les sanctions proposées par le gouvernement à l'article 41 en vue de prévenir les manœuvres frauduleuses en matière d'admission à l'assistance.

M. Schmidt a fait approuver son rapport sur la proposition de loi de M. Engerand, relative à la protection de la maternité.

L'EMPRUNT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

La Commission a entendu l'exposé de M. Violette sur le projet d'emprunt de l'Afrique occidentale française.

La Commission a donné un avis favorable à l'adoption du projet, sous la réserve d'une augmentation de 7 millions du chiffre de l'emprunt, en vue de l'aménagement du port de la Côte d'Ivoire.

SÉNAT

Séance du mardi 3 juin

M. Dubost préside.

On adopte sans discussion :

1° Le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1914.

2° Le projet de loi adopté par la Chambre portant ouverture au ministre des Finances sur l'exercice 1907 d'un crédit supplémentaire d'inscription pour le service des pensions civiles.

Puis on passe à la discussion de la loi de finances.

M. Antonin Dubost donne lecture du nouveau texte arrêté d'un commun accord par la Commission des finances et le gouvernement, relativement aux droits de succession.

Voici ce texte :

« Lorsqu'une personne ne laissera à son décès qu'un seul enfant ou descendant, les droits de mutation applicables, d'après les tarifs établis par l'article 10 de la loi du 8 avril 1910, à la part successorale nette revenant à cet héritier seront augmentés de 50 %, mais seulement pour la fraction de cette part supérieure à 10 000 francs.

» Lorsqu'une personne ne laissera à son décès que deux descendants issus de son enfant unique prédécédé ou deux enfants vivants ou représentés, les droits applicables, d'après les mêmes tarifs, à la part successorale nette revenant à chacun de ces héritiers seront augmentés de 20 %, mais seulement pour la fraction de cette part supérieure à 10 000 francs. »

M. Aimond commente cette nouvelle rédaction.

Il ne s'agit plus en ce moment de se prononcer sur tous les droits de succession. Il s'agit de trouver les ressources nécessaires pour équilibrer le budget. La question est donc uniquement de savoir si les propositions de la Commission remplissent cet objet sans créer d'inégalités et sans taxer à l'excès les petites successions.

M. Aimond répond affirmativement à cette question.

M. Touron combat aussi vivement les nouvelles propositions que les premières.

Si le Sénat vote aujourd'hui la surtaxe qui lui est demandée, il laissera, contrairement à ce que croit M. Aimond, la porte ouverte à toutes les nouvelles surtaxes, telles que le décime, qu'on en tardera pas à lui apporter.

M. Charles Dumont, ministre des Finances, fait remarquer que les nouvelles propositions font perdre 8 millions de recettes.

Il a beaucoup hésité avant de se rallier au texte de la Commission. Cependant, il l'accepte, parce qu'il désire faire l'union entre la Chambre et le Sénat.

On vote, après une courte réplique de M. Touron.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue. A la reprise, le président annonce que le texte transactionnel est repoussé par 168 voix contre 115.

Le Sénat confirme ainsi les votes antérieurement émis par lui sur la question.

Échos du Sénat

LA REFORME ELECTORALE

M. Klotz est entendu par la Commission sénatoriale

La Commission de la réforme électorale, réunie sous la présidence de M. Clemenceau, a entendu le ministre de l'Intérieur. M. Klotz passe en revue les différents modes d'élection non-quotientaires, c'est-à-dire cadrant avec le principe majoritaire posé par le vote du Sénat sur l'amendement Peytral.

Ni le vote cumulatif, ni le vote limité, ni le vote supplémentaire, ni l'abaissement du taux de la majorité, ne lui paraissent satisfaisants, car s'ils établissent au besoin la représentation d'une minorité, ils ne sauraient réaliser la représentation des minorités.

Donc, ajoute-t-il, mes efforts ont abouti au néant.

Il n'accepte aucun des amendements proposés au vote de la Commission et se trouve en cela d'accord avec elle.

Dans ces conditions, il ne croit pas pouvoir apporter au nom du gouvernement de nouvelles propositions, et il prie le Sénat de vouloir bien hâter le plus possible la discussion de la défense électorale en conservant comme base le projet de la Commission.

M. Peytral demande à M. Klotz quelle sera devant la Chambre, dans l'hypothèse où le Sénat suivait sa Commission, l'attitude du gouvernement ?

M. Klotz répond qu'il croit savoir qu'on demandera la formation d'une Commission interparlementaire.

M. Peytral demande alors quelle sera l'attitude du gouvernement devant cette Commission interparlementaire ?

M. Klotz répond qu'il ne peut rien dire à l'heure présente, car il ne pourra se rendre compte des répercussions électorales du système de la Commission qu'après avoir fait le sectionnement des départements, et cette opération elle-même ne doit être faite qu'après le vote de la loi par les deux Chambres.

M. Clemenceau. — Vous éliminez le quotient, dites-vous ? dans l'état actuel de la question ? En devons-nous conclure qu'il pourrait reparaître devant cette Commission interparlementaire ?

M. Klotz. — Ce n'est pas impossible à prévoir.

M. Clemenceau fait observer que, dans ces conditions, la discussion s'ouvrira en présence du gouvernement, mais, en réalité, sans lui, puisque celui-ci, dont ce serait pourtant le rôle d'avoir une opinion susceptible de rallier la majorité des deux Chambres, n'est en mesure d'en apporter aucune.

MM. Bérard, Bepmale, Poulle, Trouillot, Régismanset demandent ensuite de nouvelles précisions au ministre.

M. Klotz s'en tient aux déclarations qu'il vient de faire et se retire après avoir insisté encore pour que la Commission demande l'inscription, à l'ordre du jour, de la séance qui suivra le vote du budget, proposition qui est adoptée à l'unanimité par la Commission.

Çà et là

Morts d'hier

A Londres, le poète Alfred Austin, qui était poète lauréat depuis 1896. — M. Paul Bauderim, ingénieur des arts et manufactures, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller du commerce extérieur, à Chatou (Seine-et-Oise).

Distinction pontificale

Nous apprenons avec une très vive satisfaction que le Saint-Père a daigné admettre dans sa famille pontificale, avec la charge de camérier d'honneur de cape et d'épée, notre ami et collaborateur M. Camille Couillault, du diocèse de Sens, qui s'est occupé avec tant de zèle de la prononciation romaine du latin.

Retour de Mgr Augouard

Mgr Augouard, dont la santé est assez sérieusement atteinte par les fatigues d'un rude apostolat sous un climat meurtrier, est en ce moment en route pour la France.

Le vaillant évêque ne voulait point consentir à abandonner le Congo, en l'absence du P. Remy, son actif collaborateur, qui était en convalescence dans la métropole. Il a fallu l'ordre formel des médecins pour obtenir de Mgr Augouard qu'il prenne passage sur le paquebot de France, et encore n'a-t-il consenti à obéir que quand il eut la certitude que, touché par un télégramme, son auxiliaire était en route pour le Congo.

La santé de l'éminent prélat n'inspire pas à son entourage des craintes immédiates : néanmoins, elle exige des soins spéciaux.

Le centenaire d'Ozanam à Bruxelles

Les 1 300 Conférences de Saint-Vincent de Paul, existantes en Belgique, où elles comptent 20 000 membres, ont célébré, à Bruxelles, de façon grandiose, le centenaire d'Ozanam. Après une messe de communion, à laquelle assistaient S. Ex. le nonce apostolique, Mgr Tacci Porcelli, et plus de 1 000 fidèles qui se sont approchés de la Table sainte, une assemblée générale a réuni, au Palais des Académies, sous la présidence de S. Em. le cardinal Mercier, primat de Belgique, plusieurs milliers de membres.

Trois mille sapeurs-pompiers à Sedan

Les sapeurs-pompiers de la région de l'Aisne et des Ardennes ont tenu leur assemblée à Sedan. 3 000 hommes, appartenant à 180 groupements y assistaient. Ils furent passés en revue, puis défilèrent à travers la ville, accompagnés des Sociétés locales. Sur la place Turenne eut lieu une distribution de distinctions honorifiques. Puis, après un banquet, se déroulèrent, dans l'après-midi, des fêtes populaires.

Echos de partout

Hier s'est ouvert à Budapest un Congrès international des éditeurs. La France est représentée.

L'ouverture de la ligne du Lœtschberg, qui avait été fixée au 1er juin, a été renvoyée à la seconde quinzaine de juin.

L' « Officiel » publie un décret classant l'église de Benet (Vendée) parmi les monuments historiques.

Il est créé au ministère de la Guerre un Comité consultatif de la préparation et du perfectionnement militaires. M. Doumer, sénateur, est nommé président de ce Comité ; MM. Messimy, député, et Mérillon, président de l'Union des Sociétés de tir de France, sont nommés vice-présidents.

A Bruxelles, depuis quelques jours, est amarré, aux quais du canal, un grand chaland, dominé par une croix, qui sert de chapelle et d'école pour les enfants des bateliers. Un prêtre dévoué est l'aumônier de ce bateau, qui se rend de port en port, où il est chaque fois recueilli avec joie par les braves bateliers et visité curieusement par la population.

Le roi de l'Ouganda, protégé de la Grande-Bretagne, est arrivé hier à Marseille, venant de Monbassa. Il se rend à Londres, par Paris et Calais.

L'épiscopat et le « Bulletin de la Semaine »

Mgr Gély, évêque de Mende, « quoique le *Bulletin de la Semaine* n'ait pas de lecteurs » dans son diocèse, « se fait un devoir de rendre publique son adhésion à la sentence » par laquelle le cardinal Andrieu « a jeté l'interdit sur cette feuille ».

Mgr Capmartin, évêque d'Oran, « étant en tournée pastorale quand parut la belle et énergique Déclaration » de l'archevêque de Bordeaux, ne put alors lui « envoyer sa filiale et respectueuse adhésion » ; le jour même de son retour dans sa ville épiscopale il « accomplit ce devoir avec fierté et avec joie ».

Mgr Tissier, évêque de Châlons, « s'inspirant des défenses publiées par le cardinal-archevêque de Bordeaux et des directions données par S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat, met ses prêtres et ses fidèles en garde contre les idées et les tendances du *Bulletin de la Semaine*, heureux d'ailleurs de constater qu'une prohibition paraît actuellement à peu près sans objet dans le diocèse ».

La *Semaine religieuse de Troyes* publie dans sa « Chronique générale » le dispositif de la Déclaration de Bordeaux, ainsi que la teneur intégrale de l'approbation du Saint-Siège et ajoute : « Un certain nombre d'archevêques et d'évêques — dans le diocèse desquels est lu le *Bulletin de la Semaine* — ont publiquement adhéré à la Déclaration du cardinal Andrieu. »

VIENT DE PARAITRE

Pour les jeunes prêtres

Première culture des vocations sacerdotales

La préparation au Petit Séminaire
L'éducation familiale

par M.-J. Moisan, curé de Puveau

Un vol. in-32 de XVIII-234 pages.
Prix, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 10.

Faisant suite à *Recherche et première culture des vocations* (1), du même auteur et le complétant, ce petit travail n'est ni moins remarquable ni moins capable de produire un bien immense. Les idées développées sont de la plus grande justesse ; la méthode proposée pour susciter et sauvegarder les vocations, très prudente et appuyée des meilleures raisons ; le tout est présenté de façon agréable ; des citations bien choisies et des anecdotes vivantes en rendent la lecture facile, intéressante et édifiante. Tous les prêtres, plus spécialement les jeunes pour qui il est écrit, trouveront là les conseils de la meilleure et de la plus délicate expérience : c'est un petit livre « éducateur » pour les soins dont il faut entourer et entretenir les vocations naissantes après les avoir discernées.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris

(1) Un vol. in-32 de 200 pages : 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05. Maison de la Bonne Presse.

Echos religieux

Un Congrès du Tiers-Ordre

Huit cents Tertiaires et cinquante prêtres de Gastine et du Bocage se sont réunis à Bressuire (Vienne), lundi, sous la présidence de Mgr l'évêque de Poitiers, et ont tenu un Congrès magnifique.

Au cours des très intéressantes séances d'études ont été lus des rapports variés et fortement documentés. La cérémonie fut des plus édifiantes. Les exhortations paternelles et fermes de Monseigneur en faveur du Tiers Ordre ont causé aux congressistes une joie profonde. Rien n'a manqué pour faire de cette fête une véritable journée franciscaine. (D. P.)

Mardi soir, deux trains spéciaux partant de Saint-Flour et d'Aurillac ont emmené à Lourdes 1 200 hommes du pèlerinage diocésain. Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, préside le pèlerinage.

Un pèlerinage monégasque, conduit par Mgr du Curel, partira le 16 juin pour Rome. Il visitera Pise à l'aller et Florence au retour. Il est organisé par la *Monaco-Revue*.

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux déf.

Sœur Rosalie Séret, religieuse de la Providence d'Annonay, 75 ans. — M. le baron François de Vinols, maire de Couban (Haute-Loire). — La R. Mère Elisabeth de l'Immaculée-Conception, Carmélite déchaussée, 62 ans, dont 37 de vie religieuse, décédée au monastère de Meaux (Seine-et-Marne). Elle était la sœur de M. l'abbé Lefèvre, ancien curé de Notre-Dame de Clignancourt et de Saint-Denis du Saint-Sacrement. — Mme Nativel, 73 ans, au Havre. — Mlle Louise Marquette, fidèle abonnée, ancienne pèlerine de Jérusalem, 76 ans, à Vendresse (Aisne). — M. l'abbé Burlet, curé doyen de Saint-Aubin (Jura). — M. l'abbé Séraphin Bennetot, aumônier des hospices de Vichy depuis 1895, 58 ans. — M. Prosper Périchon, 73 ans, à Chénérailles (Creuse). — M. l'abbé Bastide, depuis quarante-neuf ans curé de Massaguel (Tarn), ami et propagateur des publications de la Bonne Presse, 81 ans.

RECOMMANDATION

Un lecteur de la première heure malade.

FIANÇAILLES

On recommande aux prières les fiançailles de Mlle Thérèse Bertoye avec M. Henri-Alcin.

MARIAGE

On recommande aux prières, le mariage de M. Pierre Mercier avec Mlle Marguerite Dauvillé, célébré le 3 juin, en l'église Saint-Joseph-de-Nancy.

Informations du soir

Le président de la République recevra cet après-midi le président et les membres du Comité de la Société sportive d'encouragement.

OUVERTURE DE LA CONFERENCE FINANCIERE DES AFFAIRES BALKANIQUES

La Commission internationale financière des affaires balkaniques tiendra sa première séance demain matin mercredi, à 11 h. 3/4, au ministère des Affaires étrangères.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, présidera cette séance d'ouverture et prononcera une allocution à laquelle répondra le doyen des délégués étrangers.

La Commission nommera ensuite son président définitif et réglera l'ordre du jour de sa première séance.

A midi 1/2, M. Pichon offrira un déjeuner en l'honneur des membres de la Commission.

M. LUTAUD EN FRANCE

Alger, 3 juin. — Le gouverneur général s'embarque aujourd'hui à bord de l'*Eugène-Péreire*. M. Lutaud se rend à Paris, appelé par la question de l'indigénat, qui doit venir prochainement en discussion devant le Parlement.

LE RECORD DE LA HAUTEUR AVEC PASSAGER

Versailles. — Ce matin, à 11 heures, l'aviateur Perreyron s'est élevé à Buc, sur monoplan avec une passagère, à une hauteur de 5 10[illegible] mètres.

C'est le record du monde.

ASSASSIN DE SA TANTE POUR LA VOLER

Annecy, 3 juin. — A Saint-Jorioz (Haute-Savoie), Calixte Chappet, 39 ans, dans le but de voler, pénétra chez sa tante, Mme Fanchette Chappet, 75 ans, qu'il blessa très grièvement. La voyant inerte et la croyant morte, Chappet s'enfuit, mais sur dénonciation de la victime le meurtrier a été arrêté à Saint-Eustache. L'état de la victime est désespéré. (D. P.)

Berlin, 3 juin. — Un Allemand nommé Thun a été arrêté à Czenstochau par la police russe qui l'accuse de s'être livré à l'espionnage pour le compte du gouvernement autrichien.

Palais de Justice

LE MEURTRE-ACCIDENT DU TRAVAIL

Le contremaître Bugat était tué sur le seuil de l'usine où il travaillait, par un de ses anciens ouvriers Rivière, qui lui reprochait son congédiement.

La veuve de la victime réclama la rente prévue par la loi de 1898 sur les accidents du travail.

La Compagnie d'assurance du patron répondit que le crime ayant eu lieu sur le seuil de l'usine, dans la rue, il n'y avait pas en l'espèce accident du travail.

Mais la Chambre des requêtes de la Cour de cassation a jugé aujourd'hui que peu importait que le meurtre ait eu lieu dedans ou en dehors de l'usine, qu'il était une conséquence du travail et qu'il y avait lieu par conséquent à l'application de la loi de 1898.

Mme Bugat et ses enfants ont donc les rentes prévues par cette loi.

FEUILLETON DU 4 JUIN 1913 — 51 —

Robinsons souterrains

Dans vingt-cinq minutes, une explosion plus formidable que toutes les autres secouera ces galeries, y produira dans les parties non-soutenues l'éboulement qui séparera à jamais les survivants de ceux qui ont fini par les rejoindre, qui engloutira peut-être les uns et les autres, s'ils n'ont pas évacué à temps ces souterrains, jalonnés déjà par des corps déchiquetés !...

Mais ni l'un ni l'autre des deux hommes ne songe, pendant cette minute inoubliable de l'embrassement fraternel, au volcan qui va s'ouvrir.

— Mon petit Bernard... mon pauvre petit Bernard !...

Et le lieutenant serre contre lui le petit soldat, qui s'abandonne, pleure de joie, sans contrainte, sans pouvoir s'arrêter, qui se laisserait aller à dormir là... tant il est las de cet effort incessant, de cette tension cérébrale qui dura depuis trente-quatre heures...

Le lieutenant Chrétien est un grand garçon mince et souple de vingt-six ans, à la moustache brune, à la physionomie fine et douce, aux yeux un peu vagues du myope qui a fatigué sa vue sous les lampes de l'Ecole polytechnique...

Il n'a pas revêtu la tenue du mineur qui, toute en coutil blanc, ne permet de reconnaître les grades que par la coiffure : il est en tenue de campagne, revolver au côté.

Soudain, la galerie s'éclaire et apparaissent derrière lui d'autres hommes, d'autres sapeurs, parmi lesquels l'adjudant Mustang...

C'est lui qui, porteur, non plus d'une lampe électrique portative, mais d'une ampoule de grande puissance dont il traîne le fil derrière lui, vient éclairer toute la scène.

Sa physionomie rude et revêche, encore accentuée par une moustache grisonnante, se complique d'une inquiétude non dissimulée, car il tient sa montre à la main et déclare :

— Mon lieutenant, il est 3 h. 42 : nous devons avoir évacué à 3 h. 45.

Le lieutenant Chrétien se ressaisit aussitôt à cette indication dont il connaît toute la gravité et se retourne.

— Le télégraphiste est avec vous, Mustang ?

— Le voici, mon lieutenant.

Et l'adjudant démasque un sapeur qui « ne peut le quitter », qui doit le suivre comme un frère, car lui porte aux oreilles un téléphone portatif dont le fil est contenu dans la même gaine que le conducteur fournissant le courant à l'ampoule électrique tenue par l'adjudant.

Mais le mot télégraphiste vient de tirer Bernard de la torpeur où déjà il se sent sombrer.

Lui aussi songe à l'explosion si proche, mais il songe surtout que les camarades qu'il a laissés dans l'écoute allemande ne peuvent s'y soustraire et qu'après avoir échappé à l'ensevelissement par les camouflets de l'ennemi ils vont finir lugubrement, écrasés par une mine française.

Aussi, son réveil est prompt et les mots se précipitent...

— Mon lieutenant, je vous en conjure, téléphonez de retarder l'explosion.

— Mais, Bernard... Cela ne se peut... Tout le monde est prévenu.

— Il le faut, mon lieutenant... Je vous en conjure, les camarades qui sont là...

— Mais, Bernard, écoutez-moi, il faut vite...

— Non, mon lieutenant, je ne puis pas vous expliquer, nous n'avons plus le temps. Les Allemands l'attendent comme nous, l'explosion...

— Comment, les Allemands l'attendent ?

— Oui, je vous dirai tout après... mais téléphonez vite...

Et la voix du caporal se fait si pressante que l'officier n'hésite plus.

Il sait quelle confiance il peut avoir dans ce petit gradé et il devine les prodiges d'énergie qu'il a dû faire pour être encore vivant.

— Vite, passez-moi votre appareil, dit-il au sapeur télégraphiste, et ce dernier, détachant la courroie qui fixe le téléphone à son menton, dispose l'appareil sur les oreilles de l'officier.

Et pendant que d'autres soldats du génie arrivent, emportant en toute hâte, les uns des madriers que Mustang ne veut pas laisser perdre, les autres des outils, la conversation suivante s'engage, dont une partie seulement peut être relatée ici :

— Mon commandant... mon commandant... est-ce vous ?

. . . .

— Eh bien, télégraphiste, dites au commandant de venir lui-même à l'appareil !... Urgence absolue ! Absolue, vous entendez !

— .....

— C'est justement parce qu'il est au poste de mise de feu qu'il faut l'aller chercher immédiatement... Dites-lui vite qu'il ne faut pas que le feu soit mis à l'heure dite, qu'il y va de la vie pour nous ici... qu'il faut attendre !...

— .....

— Oui, je l'attends à l'appareil, allez vite !...

— .....

— C'est vous, mon commandant ?

— .....

— Oui, c'est moi qui ai dit au télégraphiste de vous prévenir.

— .....

— Je n'ai reçu d'ordre de personne... je me permets de vous dire, en prenant tout sur moi, qu'il ne faut pas faire exploser la grande mine à 4 heures... à aucun prix !

— .....

— Venir moi-même vous expliquer, je ne le puis... il y a ici des existences à sauver ; nous avons retrouvé des hommes de l'équipe Bernard c'est par ce dernier que j'apprends qu'il faut à tout prix surseoir à la mise de feu...

— .....

— Le général comprendra que son ordre ne peut tenir devant la découverte que nous venons de faire...

— .....

— Je sais bien... j'aurais dû être sorti des galeries à 3 h. 45, mais j'y suis encore et à ma montre que j'ai mise d'accord avec celle du poste, il n'y a plus que neuf minutes... je n'ai pas le temps de vous expliquer.

— Je n'ai pas non plus le temps d'y aller, je vous le répète, mon commandant ; ce qui est sûr, c'est que l'explosion ne peut avoir lieu à 4 heures.

— .....

— Et aussi, mon commandant, parce que les Allemands s'y attendent...

— .....

— Oui, je ne sais pas comment. Mais Bernard, le caporal que nous venons de retrouver, est sûr de cela.

— .....

— Oui, mon commandant, prenez la chose sur vous, je vous en conjure, sans quoi c'est une catastrophe que vous allez provoquer, et que vous regretterez toute votre vie.

— .....

— Peut-être vaudrait-il mieux que vous envoyiez rendre compte au général et que vous veniez ici de votre personne, car il y a autre chose.

— .....

— Oui. Nos hommes, échappés à la mort, ont débouché, me dit Bernard, dans une écoute allemande, où d'ailleurs je les ai vus moi-même il y a un instant.

— .....

— Extraordinaire, n'est-ce pas ? Donc, il peut y avoir des résolutions importantes à prendre ici sur place. C'est une chose tellement étrange que ce débouché dans une galerie de l'ennemi, à son insu, car l'éveil n'a pas encore été donné.

— .....

— Il n'y avait qu'un guetteur, et nos sapeurs l'ont fait prisonnier, me dit Bernard.

— .....

— Je n'en sais pas plus long... un vrai roman, vous avez raison ; mais venez vite, vous jugerez mieux sur place : il y a certainement un parti à tirer de cette surprise, avant que l'ennemi soit sur ses gardes.

— .....

— Une idée, mon commandant. Si vous ameniez un détachement d'infanterie avec vous.

— .....

— La galerie n'est pas très sûre, mais on va la reboiser un peu, puisque le retard de l'explosion nous en laisse le temps.

— .....

— Nous vous attendons !

Et, rassuré cette fois, Bernard se laisse aller à sa joie ; sur son visage émacié, fatigué, un sourire apparaît, et il murmure :

— Ce que les Allemands vont être volés !...

— Vous dites qu'ils savent l'heure, qu'ils l'attendent comme nous ?

— Oui, mon lieutenant, ils l'attendent... C'est notre prisonnier qui nous a appris cela : un brave annexé qui va profiter de l'occasion pour les lâcher.

— Mais, interroge l'officier, s'ils s'y attendent, ils ont déjà dû évacuer toutes celles de leurs galeries qui peuvent souffrir de l'explosion ?

— Justement, mon lieutenant, et alors, si on pouvait amener dans leurs galeries le détachement que vous avez demandé !... Seulement... il y a le Poméranien !... Et moi qui n'y pensais plus.

(*A suivre.*)

Capitaine DANRIT.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.